Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 81 (1954)

Heft: 4

Artikel: Po bairè gratis
Autor: Crisinel, A-Ls.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-228925

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On entend encore Mlle Edith Fontannaz chanter la Tsanson dè bounan, et M. Paul Golay-Favre, Pierre d'Amont, l'Accordâiron de Louis Favrat. Puis, le colonel Lavanchy, dans une de ses improvisations qui témoignent avec quelle sûreté il manie notre vieux langagne vaudois, nous parla des Doratâ dâi z'autro yâdzo qu'il a fort bien connu, ayant passé sa jeunesse à Forel. M. Albert Chessex récita La famille de Marc à Louis, un de ces poèmes qui prouvent que le patois vaudois peut s'élever bien au-dessus de la « gandoise » et être, lui aussi, à l'honneur.

M. Lucien Fontannaz, lui, est un malicieux, et ses inédits font toujours plaisir, le Vegnoubio de Mon Repou, que nous avons publié, est de sa meilleure veine. Enfin, M. Wulliamoz, député de Bercher, dit, avec beaucoup de conviction et l'élévation de pensée, Danié et sa concheince de Louis Favrat, mettant ainsi le point final à la très intéressante assemblée des « Amis du patois » au Comptoir. R. Ms.

Po bairè gratis

Lai yavai per tsino on vilhio tsélibataire que tsertsive totè lè occagions à bère on vère san pâi. Dè tansintint, ye veniai vè mon père-grand por lè démanda on veratzon dè premiau domachin que lavai mau a lestoma. Mon père-grand le lai baïve dè grand tieu. Si vilhio sappelave Djan au Tonneliè et étai on bocon de bounna, kemet on desai. Lavai chovin mau a lestoma si pourro diablo. On dzo, ye verivè per tsino, et mon père-grand lai démandè:

— Quâ to, ti tot mafi, lai ya-te autè que va pa?

Lou Djan lè répond :

— Mé simtiè que mè vin mau, arai tou on veratzon à mè bayi.

Mon père-grand a du lai vesa on veratzon por lai prevani lou mau destomac!

A.-Ls Crisinel.

A L'ASSOCIATION VAUDOISE DES AMIS DU PATOIS

Le comité de cette association a tenu une séance le samedi 23 novembre, sous la présidence de M. Ad. Decollogny.

Les prochaines réunion et assemblée

Au nombre des décisions prises, relevons le projet d'une réunion

> le dimanche 31 janvier à Puidoux-Gare

La salle est encore à désigner.

Quant à l'assemblée générale statutaire, elle aura lieu

le dimanche 16 mai, à Cully

Une commission du « Chansonnier »

Au cours de cette même séance, le comité a nommé une « commission » chargée d'examiner les conditions dans lesquelles un « Chansonnier » en patois pourrait être édité.

Au surplus, considérant les vœux émis à l'assemblée du Comptoir, il a décidé de dispenser de la finance d'entrée les membres d'un groupement local, régulièrement constitué, la cotisation annuelle devant être payée par l'ensemble de cette section.

Le comité espère qu'ainsi l'effectif de l'Association cantonale pourra s'augmenter de façon appréciable.